

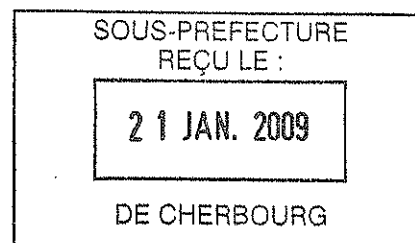
**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 1 – 2009

Date : le 16 Janvier 2009

OBJET : Programme 2008 – Fourniture d'un tracteur.



Exposé

Dans le cadre du programme annuel 2008, une consultation en procédure adaptée a été lancée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour l'acquisition d'un tracteur.

Après négociation auprès des trois sociétés ayant remis des offres, les propositions finales sont les suivantes :

ENTREPRISES	TRACTEUR DE TYPE AGRICOLE	MONTANT H.T.	DELAI DE LIVRAISON	REPRISE TTC
SAS FLAMBARD	X	60 000 €	120j	10 000 €
SAS FLAMBARD (option n°1)	X	61 500 €	10j	10 000 €
OUEST EQUIPEMENT	X	59 800 €	30j	6 000 €
SM3	X	54 200 €	120j	5 500 €

Après analyse de ces propositions, il est proposé de retenir l'offre de la société SAS FLAMBARD – 4^{ter}, rue du père Albert – 50580 PORTBAIL, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement qui sont le prix, le délai de livraison et la reprise de l'ancien matériel.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008-027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoirs au Président,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Décide


ARTICLE 1 : de signer le marché avec la société SAS FLAMBARD – 4 *ter*, rue du père Albert – 50580 PORTBAIL, pour l'achat d'un tracteur de type agricole pour un montant H.T de 61 500 € et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 2 : de dire que les crédits seront inscrits au budget principal 2009 – nature 2182 (matériel de transport).

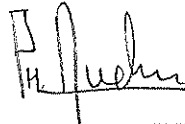
ARTICLE 3 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte en l'exécution
après avoir en sous-préfecture
le : 21/01/2009
et publication en notification
du : 30/01/2009



LE PRÉSIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRÉSIDENT

Philippe AUCHER